

RAPPORT
D'ACTIVITE
2021



INSPIRA

ESPACE INDUSTRIEL
RESPONSABLE ET MULTIMODAL



Créé par :

La Région 
Auvergne-Rhône-Alpes



Développé avec :

ISÈRE
Aménagement
groupe ELEGIA



En partenariat avec :



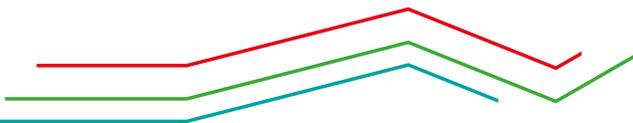
Membre de :



- ▶ L'édito p 4
- ▶ Le syndicat mixte,
une organisation opérationnelle... p 5
- ▶ Le budget 2021 p 7
- ▶ Les temps forts de 2021 p 8
- ▶ La situation juridique p10
- ▶ Les actions de 2021..... p 12
- ▶ Promouvoir le site p 22
- ▶ Les entreprises p 26

SOMMAIRE

ÉDITO



Ce rapport d'activité 2021 est l'occasion pour la nouvelle équipe installée le 15 novembre 2021 d'affirmer l'intérêt majeur porté par le territoire, les collectivités et les partenaires au développement de la zone industrielle portuaire de Salaise-Sablons et de renforcer les axes prioritaires pour l'avenir du projet Inspira.

Après plusieurs années rythmées par les avancées dans les aménagements et les procédures administratives longues et complexes nécessaires pour la réalisation d'un tel espace d'activités, nous avons connu un arrêt brusque suite à l'annulation de l'arrêté d'autorisation unique environnementale par le Tribunal administratif de Grenoble le 4 mai 2021. Nous prenons acte de cette décision qui freine considérablement le projet et qui nous oblige à ne pas donner suite à l'accueil de belles entreprises qui auraient apporté un souffle et une dynamique très attendue sur le territoire. Cette décision nous oblige cependant à reprendre certaines études et à renforcer l'approche environnementale pourtant déjà fortement intégrée au projet. Nous devons pouvoir concilier développement industriel et perspectives d'avenir rassurantes pour les générations futures. Qualité de l'air, préservation de la ressource en eau, réduction de l'impact sur le trafic routier, biodiversité ... sont des préoccupations qui nous accaparent quotidiennement et pour lesquelles nous cherchons des solutions acceptables et efficaces. En même temps, nous souhaitons construire et aménager des équipements beaux, de qualité et attractifs pour qu'Inspira traverse les années et se transforme en lieu d'activité économique, de poumon écologique et de vie.

En disposant d'une voie fluviale à proximité immédiate d'un embranchement ferroviaire, ce site représente une chance enviée dans un contexte où le multimodal est l'une des réponses pour faire face aux enjeux climatiques et maintenir une dynamique économique responsable :

- 1 convoi fluvial, c'est une capacité de

transport de 4 trains complets et celui de 220 camions.

- Avec 5 litres de carburant, 1 camion transporte 1 T de marchandise sur 100 km, 1 train sur 333 km et une péniche sur 500 km

En défendant ce projet, en l'accompagnant vers son succès, nous reprenons avec fierté le travail accompli par les équipes précédentes derrière Jean-Pierre BARBIER, Président du syndicat mixte de 2016 à 2021 ayant permis l'accueil de 22 entreprises et 950 emplois.

L'année 2022 portera cette transition que partageant Entre Bièvre et Rhône Communauté de Communes, le Conseil Départemental de l'Isère et le Conseil Régional Auvergne Rhône-Alpes. L'écoute des communes de Salaise-sur-Sanne et de Sablons que nous associons à l'ensemble de nos décisions est aussi renforcée pour ne pas faire fausse route et faire de notre adage « Inspira, espace industriel responsable et multimodal » une réalité traduite par des actes forts.

Le bureau



Sylvie DEZARNAUD
Présidente



Robert DURANTON
Vice-Président



Gilles VIAL
Trésorier

LE SYNDICAT MIXTE

UNE ORGANISATION OPÉRATIONNELLE

Créé par arrêté préfectoral du 3 mars 2009, le syndicat mixte est compétent pour les études, la réalisation, l'aménagement, la promotion, la commercialisation et la gestion de la zone industrialo-portuaire de Salaise-Sablons dénommée INSPIRA, Espace industriel responsable et multimodal.

Le rôle du Comité Syndical

Le syndicat mixte est administré par un comité syndical composé de :

- ▶ 4 membres titulaires et 4 suppléants représentant la Région Auvergne-Rhône-Alpes
- ▶ 4 membres titulaires et 4 suppléants représentant le Département de l'Isère
- ▶ 4 membres titulaires et 4 suppléants représentant Entre Bièvre et Rhône Communauté de Communes (EBER).



Les élus se réunissent une fois par trimestre environ et règlent, par délibérations, les affaires de la compétence du syndicat mixte notamment le débat d'orientation budgétaire et l'analyse des comptes budgétaires en début d'année.

Il s'est réuni 3 fois en 2021 et a délibéré sur 44 propositions.

Le rôle du Bureau

Le Comité Syndical élit parmi ses membres un Bureau dans les conditions prévues à l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales. Le Bureau comprend 3 membres (un Président, un Vice-président et un Trésorier). Le Bureau est chargé de préparer les décisions du Comité Syndical.

Du 8 octobre 2020 et au 14 novembre 2021, le Bureau était composé de :

Jean-Pierre BARBIER,
Président
Président du
Département de l'Isère

Yannick NEUDER,
Vice-Président
Vice-Président Région Auvergne-Rhône-Alpes
à l'enseignement supérieur,
à la recherche et à l'innovation

Laurent TEIL,
Trésorier,
Maire de la commune de Sablons

Suite aux élections régionales et départementales de 2021, le comité syndical a élu, lors de sa séance du 15 novembre 2021 les membres suivants :

Sylvie DEZARNAUD,
Présidente
Présidente d'EBER Communauté de communes
et conseillère régionale

Robert DURANTON,
Vice-Président,
Maire de Roussillon et 1er Vice-Président aux
finances et à l'agriculture d'EBER Communauté de
communes

Gilles VIAL,
Trésorier,
Maire de la commune de Salaise-sur-sanne et 2e
Vice-Président à l'économie et aux entreprises
d'EBER Communauté de communes

Le rôle du Comité de Suivi

Il se réunit mensuellement et permet la revue de projet technique régulière avec l'ensemble des parties prenantes au projet. Ce comité est systématiquement précédé la même demi-journée d'un échange technique entre les 4 collectivités visant à préparer les Bureaux et Comités syndicaux.

Les Comités de suivi réunissent :

- ▶ Le Syndicat Mixte,
- ▶ La Région Auvergne-Rhône-Alpes,
- ▶ Le Département de l'Isère,
- ▶ Entre Bièvre et Rhône Communauté de Communes,
- ▶ Isère Aménagement,
- ▶ La Compagnie Nationale du Rhône,
- ▶ La Mairie de Salaise-sur-Sanne,
- ▶ La Mairie de Sablons,
- ▶ La CCI Nord Isère,
- ▶ La DDT Isère.

L'équipe du Syndicat Mixte

Au quotidien, c'est une équipe technique composée de 4 agents dédiés au bon fonctionnement, au développement et à la performance environnementale de l'espace INSPIRA.

L'équipe se répartie de la manière suivante :

- ▶ Vincent DAÖN – Direction (contrat à 50% jusqu'au 1er/06/2021)
- ▶ Marianne AUDOUARD - Finances et gestion (80%)
- ▶ Géraldine OLLIVIER – Technique et environnement (100%)
- ▶ Manon PEREZ – Alternante en BTS Support d'Action Managériale (en alternance jusqu'au 31/08/2021)
- ▶ Nathalie ALLOIX (en mission temporaire à 50% du 01/02/2021 au 30/04/2021) et Manon PEREZ (à 100% à partir du 01/09/2021) – Administration et communication

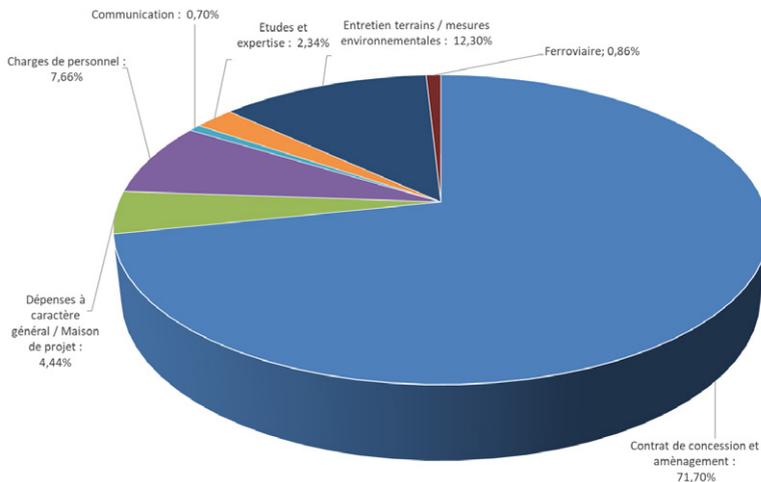


BUDGET 2021

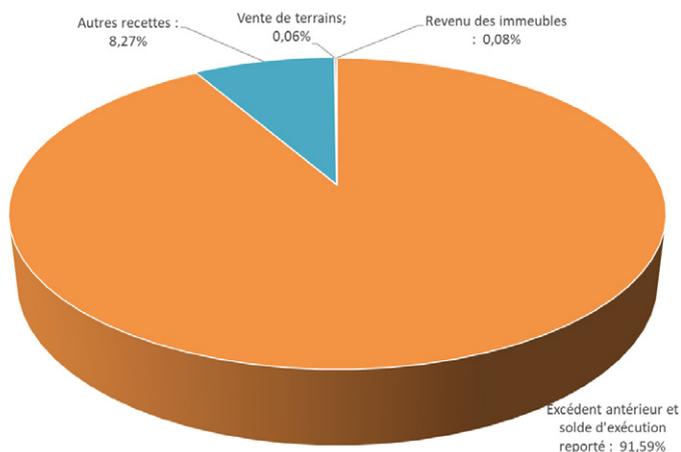
Budget 2021 : (hors opérations d'ordre)

Dépenses de 2,09 Millions d'euros

Dépenses 2021 :



Recettes 2021 :



Détail des recettes hors contributions statutaires :

- ▶ Compagnie Nationale du Rhône 4,94 %
- ▶ Reversement TFB communale 3,13 %
- ▶ Remboursement /charges de personnel et mise à disposition 0,20 %

LES TEMPS FORTS

• **12 février 2021** :
comité syndical et
comité de sélection

• **9 avril 2021** :
comité syndical en
visioconférence et
Commission d'Appel
d'Offres pour le marché
d'entretien des espaces
verts de la zone INSPIRA

• **9 septembre 2021** :
audit externe de
suivi n°2 BCS



• **12 au 15 octobre 2021** :
participation au
salon POLLUTEC



• **15 octobre 2021**
démarrage des
travaux du bassin
de la Fontanaise

DE L'ANNÉE 2021

- **29 juin et 2 juillet 2021 :**
audit interne PALME



- **juillet 2021 :**
pose des totems
de signalétique
des entreprises
de la zone
INSPIRA

- **8 juillet 2021 :**
Assemblée générale
de l'association
INSPIRA
Entreprises et élection
du nouveau bureau

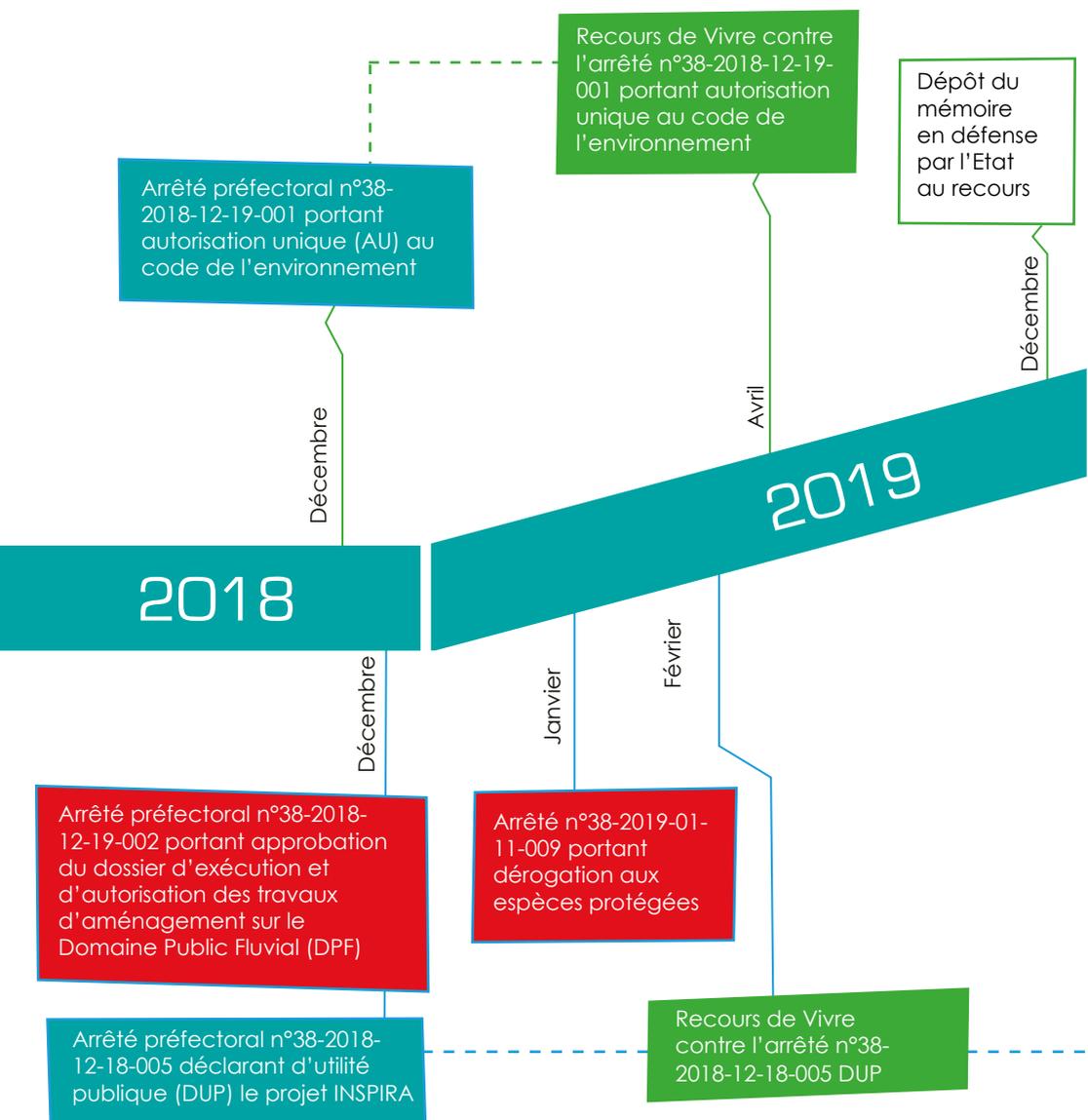
- **20 juillet 2021 :**
revue de
direction SME

- **3 novembre 2021 :**
mise en service panneau
lumineux d'information



- **15 novembre 2021 :**
comité syndical et élection des
nouveaux membres du bureau

LA SITUATION JURIDIQUE DU PROJET INSPIRA



Dépôt du mémoire en défense par Isère Aménagement au recours

Dépôt mémoire en réplique par Isère Aménagement et l'Etat

Dépôt mémoire en réponse par l'association Vivre

Dépôt mémoire en réponse au dossier d'appel par l'association Vivre

Dépôt du dossier de requête d'appel au jugement par IA et le ministère

**Jugement de l'arrêté d'AU par le tribunal administratif de Grenoble :
Annulation de l'arrêté**

Février

Septembre

Octobre

4 Mai

Juillet

Novembre

2020

2021

Janvier

Dépôt mémoire en défense par Isère Aménagement au recours contre la DUP

Dépôt mémoire en défense par Isère Aménagement au recours contre la DUP

Août

Septembre

Transmission du mémoire déposé par IA à Vivre et la Préfecture

**27 septembre :
Clôture de l'instruction**

LES ACTIONS DE 2021

Développer l'attractivité
de la zone INSPIRA

Développer
la multimodalité
Aménager le site
durablement

Développer l'attractivité de la zone

La filiale Trédi du Groupe Séché Environnement et le GIE OSIRIS inaugurent leur nouveau réseau de chaleur

Le vendredi 9 juillet 2021, l'usine Trédi et le GIE OSIRIS ont inauguré leur nouveau réseau de chaleur.

OSIRIS et Trédi ont conclu en 2018 un accord visant à tripler le tonnage de vapeur livrée en optimisant la chaleur produite par la 3e chaudière de l'usine, contribuant également à la réduction de consommation d'énergie fossile de la plateforme chimique. Cette installation a pour but de fournir au total 600 000 tonnes de vapeur aux industriels situés sur la plateforme chimique de Roussillon. La mise en place de ce réseau de chaleur permettra de limiter l'utilisation des énergies fossiles et les émissions de gaz à effet de serre : c'est plus précisément 180 000 tonnes de CO2 qui pourront être évitées chaque année.

La mise en place de ce réseau de chaleur représente un investissement de 6.5 millions d'euros soutenu par l'ADEME à hauteur de 30%. Il permettra d'approvisionner la moitié du besoin énergétique de la plateforme chimique.



Du mouvement sur la zone INSPIRA

En juin 2021, l'entreprise LOCAPAL située derrière Eurofloat a quitté l'espace INSPIRA. Plus tard dans l'année, en décembre, la société Elkem Silicones s'est installée derrière Thor en rachetant son unité de production de silicone. La société Elkem compte désormais un nouveau site de production en plus de celui de la Plateforme Chimique.



Installation des derniers panneaux de signalétique

Après la pose des premiers panneaux signalétiques à l'entrée d'Inspira en 2020, l'opération s'est poursuivie cette année par l'installation des panneaux directionnels et ceux de numérotation des entrées de propriétés. Chaque entreprise dispose donc aujourd'hui de son nouveau numéro et de sa plaque directionnelle.



Développer la multimodalité

Étude pour l'extension du faisceau ferroviaire

Améliorer l'embranchement ferroviaire d'Inspira sur la voie Paris, Lyon, Marseille (PLM) est l'une des principales attentes des entreprises. Snct Réseau, gestionnaire du réseau ferroviaire français, la CNR qui exploite l'embranchement actuel et le Syndicat Mixte travaillent étroitement pour coordonner les études entre la modification de l'aiguillage pour simplifier les manoeuvres et sécuriser les entrées dans la zone depuis la voie principale PLM et l'extension filaire du réseau à l'intérieur d'Inspira. Une nouvelle voie de 1 000 m permettra d'accueillir les trains au gabarit plus adapté et les voies existantes seront prolongées jusqu'à 450 m pour favoriser le découplage des convois.

A moyen-long terme, d'autres développements multimodaux sont envisagés sur la zone, notamment la création d'un chantier de transport combiné rail-route-fluve.



Aménager le site durablement



INSPIRA maintient sa certification ISO 14001!

Un audit de suivi réalisé en septembre 2021 par la société BCS Certification garantit que le Syndicat Mixte respecte les exigences de la norme ISO 14001. Au cœur des objectifs du Syndicat Mixte, la démarche traduit l'engagement d'intégrer les principes du développement durable dans la politique globale d'INSPIRA, impliquant l'aménagement, le développement et l'animation économique, la commercialisation et la gestion d'INSPIRA.

Réduire l'impact des activités sur les milieux naturels et prévenir toute pollution

• INSPIRA en partenariat avec ATMO Auvergne Rhône-Alpes

Dans le cadre de la charte d'INSPIRA, des arrêtés préfectoraux et de la politique environnementale du Système de Management Environnemental, INSPIRA a signé une première convention de partenariat avec ATMO en septembre 2019.

Le rapport de cette période de relevés est disponible sur le lien public suivant : https://www.atmo-auvergnerhonealpes.fr/sites/aura/files/content/migrated/atoms/files/rapport_final_ga_inspira_2019-2020_vf.pdf

Cette première convention ayant pris fin en 2021, elle a été renouvelée jusqu'en 2023 afin de mettre en place sur le site :

- La mesure en continu de la qualité de l'air au sud d'INSPIRA, via une station de mesure fixe
- La reconduction d'un état des lieux complet de la qualité de l'air sur 2022
- L'accompagnement du suivi des odeurs en lien avec la plateforme ODO

Chaque année puis en fin de convention, un rapport de suivi de la qualité de l'air est envoyé au syndicat mixte et transmis aux élus.

• Réalisation d'un état initial olfactif

Le syndicat mixte a lancé un marché en 2019 afin d'établir un état initial olfactif de la zone et ses alentours.

Cette étude concerne le périmètre INSPIRA-plateforme chimique. Le but de cette démarche est de caractériser objectivement l'environnement olfactif et de constituer un avis pour la mise en place d'un observatoire des odeurs en partenariat avec ATMO.

Les campagnes de mesures initiées depuis juin 2020 se sont poursuivies jusqu'en juin 2021.

Au total, 10 campagnes de mesures ont été effectuées afin d'établir un état initial des odeurs sur la zone.

• Un panneau d'information à l'entrée Nord d'INSPIRA

Début novembre 2021, un panneau d'information lumineux a été mis en place à l'entrée d'INSPIRA.

Il communique quotidiennement la qualité de l'air de Salaise-sur-Sanne.

Lorsque cela est nécessaire, le panneau diffuse également les alertes flashes info travaux et autres messages d'information qui concernent la zone.



• Surveillance de la qualité des eaux souterraines

Afin de répondre aux arrêtés préfectoraux pris pour le projet INSPIRA, un état des lieux et un suivi annuel de la qualité des eaux souterraines doit être réalisé.

En 2020, un état initial de la nappe souterraine de la zone INSPIRA a été réalisé. Depuis, la qualité de la nappe est surveillée et cela pour 3 ans.

En 2021, deux campagnes de mesure de la qualité ont été engagées en juin puis en décembre.

Pour les prélèvements d'échantillon d'eau, 4 forages ont été retenus. Ils sont équipés de pompes qui fonctionnent en continu et qui permettent d'obtenir des prélèvements représentatifs lors de chaque campagne.

Les premiers résultats révèlent une qualité d'eau moyenne. En fonction des origines et des éléments analysés concourant à cet état, des préconisations pourront être proposées pour rechercher une meilleure qualité.

Le périmètre du secteur d'analyse est très large et englobe la plateforme chimique Osiris. Les origines de la mauvaise qualité des eaux de la nappe doivent donc être croisées avec le contexte géologique du secteur (absence de couverture argileuse qui permettrait d'assurer une protection naturelle de la nappe) et les pratiques industrielles pour engager des mesures efficaces pour l'amélioration de la qualité.



Localisation des 4 forages

INSPIRA et l'Eau ?

En plus d'un suivi de la qualité des eaux souterraines, INSPIRA en tant qu'acteur du territoire participe aux comités de pilotage du Plan de la Gestion de la Ressource en Eau (PGRE) piloté par la DREAL et Plan d'Action de Prévention des Inondations (PAPI) de la Sanne et du Dolon piloté par le SIRRA – syndicat ayant la compétence GEMAPI sur le territoire du bassin versant.

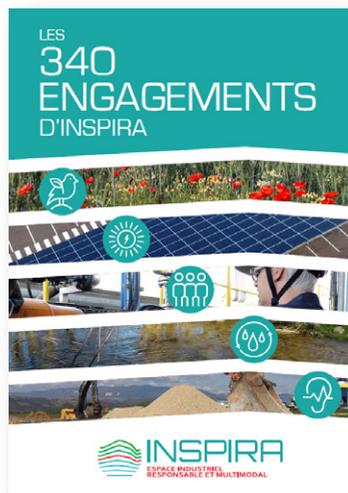
• La mise en place des mesures compensatoires

Afin de compenser l'impact des aménagements futurs d'Inspira sur les espèces protégées de la faune et de la flore, le syndicat mixte a acquis certaines parcelles ou passé des conventions de gestion environnementale avec les propriétaires. Au total, le syndicat mixte est gestionnaire de 6 parcelles situées en dehors de la zone.

En effet, toutes les compensations ne peuvent être engagées sur le site même d'Inspira, en raison des particularités des écosystèmes à compenser et de leur surface. Pour trouver les sites appropriés, des terrains ex-situ sont sélectionnés par l'écologue et validés par les services de l'Etat pour répondre au plus près des objectifs fixés par les mesures ERC (éviter, réduire, compenser).

3 espèces protégées ont été repérées et nécessitent des mesures compensatoires: le bruant proyer, le Petit duc scops et le crapaud calamite.

En 2021, le volet opérationnel sur certains sites et les suivis écologiques ont été mis en œuvre.



• Campagne de ramassage des déchets sur la zone

Plusieurs fois au cours de l'année, le syndicat mixte fait appel à une entreprise en insertion professionnelle afin de nettoyer la zone INSPIRA et ses terrains ex-situ.

En effet, le site est sujet à beaucoup de dépôts sauvages malgré les panneaux d'affichage rappelant cette interdiction. La société est intervenue à 3 reprises en 2021 avec un volume évacué d'environ 60m³ de déchets.

Selon la typologie des déchets à prendre en charge, le syndicat fait également appel à des prestataires spécialisés (ex : pneus, bouteilles de gaz, plaques de fibrociment...).

En septembre 2021, il a été évacué et recyclé environ 30m³ de pneus.



• Entretien des espaces verts



Afin d'entretenir régulièrement les espaces verts, les parcelles compensatoires et les espaces non-aménagés du site, INSPIRA a lancé un appel d'offres en début d'année. C'est l'entreprise ID VERDE qui a été sélectionnée lors de la consultation.

Elle est depuis en charge de l'entretien des accotements de voiries, du bassin de la Fontanaise, du parking mutualisé, des parcelles pour les mesures compensatoires et des parcelles encore inoccupées.

LE SAVIEZ-VOUS ?

INSPIRA pratique depuis plusieurs années, la fauche tardive sur ses espaces non aménagés. Une seule fauche est réalisée chaque année. Elle est engagée après avoir eu l'avis favorable d'un écologue, qui confirme la fin de période de nidification des oiseaux.

Cette mesure permet de :

- Favoriser la pollinisation,
- Laisser la biodiversité se développer et respecter le cycle de la nature,
- Offrir de la nourriture pour les insectes butineurs,
- Favoriser la création de zones de refuge pour les animaux,
- Réduire la quantité de déchets verts,
- Réduire les émissions de gaz à effet de serre.

• Les travaux du bassin de la Fontanaise

Le bassin de la Fontanaise, propriété du Syndicat Mixte, est un ouvrage de protection hydraulique participant à la gestion des crues de la Sanne.

Des travaux d'entretien ont été réalisés entre le 15 octobre 2021 et le début de l'année 2022. Ces travaux ont pour but d'améliorer la gestion de la végétation, de traiter les terriers et fontis en bordure de déversoir. Ils pallient également aux dégradations issues d'un usage non autorisé du bassin par les motocross.



• Les indicateurs de la Maison de Projet

Construite en 2015 et adossée à une véritable péniche de transport de marchandises aménagée, la Maison de projet est un lieu public qui accueille les bureaux de l'équipe du Syndicat Mixte et qui présente une offre de location de salles.

Le taux de location des salles de réunions et/ou de bureaux individuels a augmenté de 47% entre 2020 et 2021 avec 48 journées louées en 2020 contre 103 en 2021 (salles de réunion et bureaux confondus).

La Maison de projet possède ses propres indicateurs qui sont relevés mensuellement. En 2021, la poursuite de la baisse de la consommation énergétique est confirmée par les résultats.

ZOOM sur l'aménageur ISERE AMENAGEMENT :

TRAVAUX

► Signalétique

Le marché de travaux de signalétique a été attribué à l'entreprise EMPREINTE pour la fourniture et la pose de la signalétique (totem d'entrée, relais information service, noms de rue et localisation des entreprises). Les travaux, démarré en 2020 se sont poursuivis en 2021.

► Installation d'un panneau lumineux ATMO

Un panneau d'information lumineux a été installé à l'entrée Nord d'INSPIRA. Il indique l'état de l'air (données ATMO) et transmet les actualités de la ZIP.

► Réalisation d'un ouvrage d'infiltration aux abords de l'entreprise Delmonico Dorel

Un ouvrage hydraulique a été réalisé aux abords de l'entreprise Delmonico Dorel, sur le domaine de la CNR. Il permet d'infiltrer des eaux pluviales en sortie du bassin existant. Les travaux ont eu lieu à l'automne pour respecter les périodes de nidification et de reproduction des espèces présentes sur le site.

► Aménagement de l'accotement de la rue Denis Papin, coté LINDE

L'accotement le long de Linde, rue Denis Papin a été aménagé avec la mise en place de potelets bois et la réalisation d'un engazonnement.

► Défense des arrêtés

La défense des arrêtés s'est poursuivie en 2021 avec la procédure d'appel sur l'annulation de l'arrêté d'autorisation unique et l'établissement du mémoire en réponse contre le recours sur l'arrêté de DUP.



► Mise en œuvre des mesures environnementales

La mise en œuvre des mesures environnementales a consisté principalement en :

- L'établissement de plans de gestion et leur mise en œuvre : gestion des mares et gestion des plantes invasives, suivi du bassin de la Fontanaise, des mares et des espèces végétales invasives.
- L'établissement du plan de déplacement de la truxale qui a permis d'aboutir à la signature d'une convention pour le site d'accueil de la truxale. L'espèce sera déplacée l'été 2022 et l'été 2023.
- L'entretien des nichoirs,
- Le suivi des chantiers,
- Le reporting annuel auprès de la DREAL de ces mesures.

► Etudes menées :

Plusieurs études ont été menées en 2021 :

- Le mémoire en réponse à l'Autorité Environnementale sur l'actualisation de l'étude d'impact du dossier de réalisation de la ZAC,
- Les sondages géotechniques pour l'extension du faisceau ferroviaire,
- Le lancement de l'AVP de l'extension du faisceau ferroviaire,

► Poursuite de la maîtrise du foncier

Une acquisition foncière a été réalisée auprès du Syndicat Mixte en vue d'un échange foncier avec une entreprise existante.

En vue d'acquiescer les parcelles privées restant sur le secteur sud, l'arrêté de cessibilité a été demandé afin de lancer la procédure d'expropriation.

L'exploitation agricole est renouvelée avec des contrats de prêts à usage pour la campagne culturale 2021/2022.

► Accompagnement des projets d'implantation

L'accompagnement commercial et technique des projets d'implantation s'est poursuivi sur plusieurs terrains aboutissant à la signature d'une promesse de vente sur 4.39 ha pour un projet d'usine de recyclage et de valorisation de matières plastiques.

PROMOUVOIR LE SITE

- POLLUTECH 2021

INSPIRA était présent du 12 au 15 octobre 2021 à Pollutec sur le village de la Région Auvergne Rhône-Alpes.

Lors de ce salon le Syndicat Mixte est intervenu sur invitation du groupe ANTEA pour co-présenter l'étude sur l'état initial olfactif de la zone réalisée sur 2020-2021.



- Des étudiants en visite sur INSPIRA

Le mercredi 8 décembre 2021, un groupe d'étudiants en master spécialisé en management de l'environnement à l'école Mines ParisTech, est venu visiter la zone INSPIRA dans le cadre de leur cursus. Ce voyage d'études avait pour objet de produire une analyse comparative entre la Vallée de la Chimie de la région lyonnaise et le Shanghai Chemical Industry Park en Chine.

Le projet INSPIRA leur a été présenté lors d'un temps d'échange et s'est poursuivi d'une visite de site.



- Assemblée Générale INSPIRA Entreprises du 08/07/2021

Le 8 juillet 2021, les membres de l'association INSPIRA Entreprises se sont réunis pour l'Assemblée Générale annuelle. Ce moment à la fois convivial et studieux permet d'échanger sur les perspectives de l'année à venir et sur la situation de chacune des entreprises.



A cette occasion, le conseil d'administration a été renouvelé pour 2 ans. La présidence de l'association et le bureau sont dorénavant représentés par :

- M. Joseph CHANLIAUD, directeur de l'entreprise RIBIERE, succède à M. TESTARD à la présidence de l'association
- M. Jean-Claude BATTAGLIA, directeur de TREDI, est nommé vice-président
- M. Laurent LABROUSSE, directeur d'EUROFLOAT, est élu secrétaire
- M. Gilles PEPIN, directeur d'EIFFAGE est à nouveau nommé trésorier

Des services aux entreprises

Le Syndicat Mixte propose aux entreprises de la zone INSPIRA et aux entreprises extérieures un service de location de salles de réunion et de location de bureaux au sein de la Maison de Projet. Sont proposés à la location :

- une salle de réunion pour 31 personnes
- une salle de réunion pour 16 personnes
- une salle de réunion pour 6 à 8 personnes
- (Les 3 salles équipées de Wifi, vidéoprojecteur et écran, micro et sono fixe, paperboard et téléphone)
- 2 bureaux individuels (avec WIFI et téléphone)

Depuis 2021, les tarifs de location de salles ont évolué. Un flyer présentant les salles et indiquant les tarifs et conditions de réservation est disponible sur le site internet.



INSPIRA : le comité de sélection a du pain sur la planche

05/03/2021, Le Dauphiné Libéré

Vivre va-t-elle gagner la bataille d'INSPIRA ?

09/04/2021, Le Dauphiné Libéré

INSPIRA Lab, plateforme d'immobilier et de services innovante

23/04/2021, ELAN

Projet INSPIRA : la justice administrative annule l'autorisation environnementale

06/05/2021, Actu environnement

Un fauchage tardif pour respecter le cycle de la nature

Septembre 2021, Le Dauphiné Libéré

Sylvie Dezarnaud, nouvelle présidente d'INSPIRA

17/11/2021, L'Essor

Une présidente pour le syndicat mixte INSPIRA

17/11/2021, Le Dauphiné Libéré

Sylvie Dezarnaud, nouvelle présidente d'INSPIRA

17/11/2021, L'Essor

Sylvie Dezarnaud, présidente d'INSPIRA

18/11/2021, Les Affiches de Grenoble

Quel avenir pour la zone industrialo-portuaire INSPIRA ?

16/12/2021, Le Dauphiné Libéré

LES ENTREPRISES

Entreprises de la plateforme chimique

GIE Osiris	GESIP
ADISSEO	HEXCEL
AIR LIQUIDE Acétylène	SEQUENS Solvants
AIR LIQUIDE	& Phenol Specialities
DALKIA	SUEZ
ECOAT	BAXTER
ELKEM Silicones	PRAYON
EVONIK	



Espace Industriel

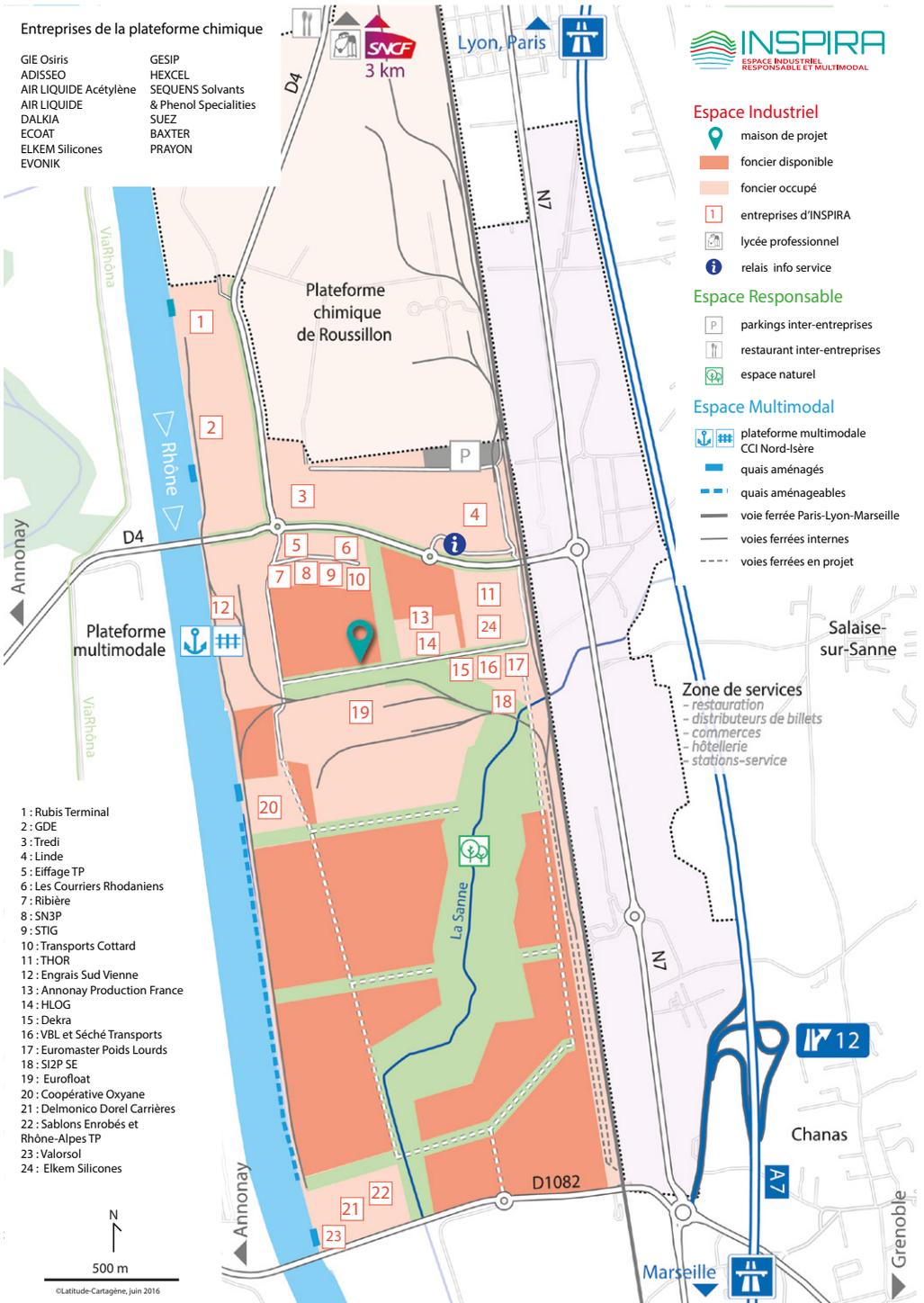
- maison de projet
- foncier disponible
- foncier occupé
- entreprises d'INSPIRA
- lycée professionnel
- relais info service

Espace Responsable

- parkings inter-entreprises
- restaurant inter-entreprises
- espace naturel

Espace Multimodal

- plateforme multimodale CCI Nord-Isère
- quais aménagés
- quais aménageables
- voie ferrée Paris-Lyon-Marseille
- voies ferrées internes
- voies ferrées en projet



- 1 : Rubis Terminal
- 2 : GDE
- 3 : Tredi
- 4 : Linde
- 5 : Eiffage TP
- 6 : Les Courriers Rhodaniens
- 7 : Ribière
- 8 : SN3P
- 9 : STIG
- 10 : Transports Cottard
- 11 : THOR
- 12 : Engrais Sud Vienne
- 13 : Annonay Production France
- 14 : HLOG
- 15 : Dekra
- 16 : VBL et Séché Transports
- 17 : Euromaster Poids Lourds
- 18 : SI2P SE
- 19 : Eurofloat
- 20 : Coopérative Oxyane
- 21 : Delmonico Dorel Carrières
- 22 : Sablons Enrobés et Rhône-Alpes TP
- 23 : Valorsoil
- 24 : Elkem Silicones



500 m



www.espace-inspira.fr

Syndicat Mixte de la Zone Industriale Portuaire de Salaise-Sablons
241 rue des Balmes 38150 SALAISE SUR SANNE
contact@espace-inspira.fr
Tél.: 04 74 86 83 80

Suivez nous !
[@Espace_INSPIRA](https://twitter.com/Espace_INSPIRA)



Créé par :

La Région Auvergne-Rhône-Alpes

isère
LE DÉPARTEMENT
www.isere.fr

ENTRE
BIÈVRE
ET
RHÔNE
(SAVONNÈRE & CHAMBERY)